80

4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS
☏ 03.22.92.33.63 🖷 03.22.92.50.51
@ 80@unsa-education.org

DÉCLARATION DE L'UNSA-EDUCATION AU CTSD DU 15 DÉCEMBRE 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous réunissez ce jour, le Comité Technique Spécial Départemental, pour recueillir l'avis des organisations syndicales sur le dispositif de récupération des heures d'enseignement en dépassement des obligations de service.
Le contenu de votre projet de circulaire est conforme aux échanges que vous avez eus avec les représentants des organisations syndicales le 6 novembre dernier.
Dans la mesure où ce dispositif va être expérimenté pour la première fois au cours de cette présente année scolaire, l'UNSA-EDUCATION demande qu'un bilan soit établi à la fin de celle-ci et soit présente dans cette instance.
Puisque la récupération des heures ne peut être effectuée l'année suivante, nous demandons que les services soient vigilants durant les trois dernières semaines de l'année scolaire afin que les collègues ne soient pas pénalisés par un dépassement irrécupérable.

Par ailleurs, l'UNSA-EDUCATION souhaite évoquer dans cette instance officielle les propositions d'évolution de la Carte d'Education Prioritaire qui ont été présentées aux organisations syndicales au cours du groupe de travail du 3 décembre dernier.
En effet, plusieurs questions se posent quant aux indicateurs utilisés pour établir le classement des établissements et déterminer ceux qui entrent ou sortent de l'Education prioritaire.

Ainsi, concernant le pourcentage de PCS défavorisés, quelle est l'origine de celui-ci ? Provient-il des données INSEE, indépendantes des élèves affectés dans l'établissement, ou provient-il des établissements dont on sait malheureusement que cet item n'est parfois pas rempli sur SIECLE (Système d'information des élèves des établissements) ?

En outre, l'UNSA-EDUCATION s'étonne qu'aucun critère n'ait été fourni avec la liste des écoles permettant de comprendre pourquoi telle école sera en REP à la rentrée alors que celle du village voisin, accueillant pourtant un public scolaire similaire, n'y sera pas ?

Pour terminer sur ce sujet, l'UNSA-EDUCATION tient à souligner son incompréhension sur le fait que le secteur du Vimeu-Littoral soit totalement exclu du dispositif. En effet, des communes comme Mers-les-Bains, St-Valéry-Sur-Somme voire Friville-Escarbotin, ont des publics scolaires quasiment identiques à ceux des secteurs d'Abbeville Ponthieu ou encore de Rue, qui eux sont classés en Education Prioritaire.
Puisqu'il semble que le Ministère soit prêt à revoir les situations qui lui seraient remontées, et à élargir la carte des REP, l'UNSA-Education vous demande de lui soumettre en urgence, et avant le 17 décembre date du prochain Comité Technique Ministériel, celle de ce secteur Vimeu-Littoral.

Enfin, nous souhaitons vous alerter sur le nombre croissant de signalements de situations extrêmement difficiles à vivre et à gérer, tant pour les élèves que pour les enseignants, induites par des élèves au comportement perturbateur voire violent. Ces élèves, en souffrance doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge spécifique qui permette à tous, élèves et enseignants, de travailler dans des conditions plus sereines.
Même s'ils ont été signalés, la lenteur des procédures et le manque d'accompagnement, font que ces enfants sont trop longtemps en souffrance et que l'entourage en est, lui, trop longtemps affecté.